VITICULTURE : L’Etat va indemniser les viticulteurs touchés par le gel

Les 200.000€ débloqués en urgence par le DEPARTEMENT DE L’INDRE ET LOIRE / **T :** 02.47.31.47.31 pour indemniser les viticulteurs dont les exploitations ont été touchées par l’épisode de gel de fin avril 2016, l’Etat a indiqué qu’un diagnostic des dégâts allait être établi en vue de définir l’enveloppe à mobiliser pour permettre de pérenniser l’activité. Sir certaines parcelles, ce sont près de 80% des grappes qui ont été détruites.